

**APPROBATION du PROJET de RÉHABILITATION du CABINET MÉDICAL
en VUE de L'INSTALLATION d'UN PROFESSIONNEL de SANTÉ
et AUTORISATION de DÉPÔT de DEMANDES de SUBVENTIONS**

Modifie la délibération visée le 10 juillet 2023 par la Sous-Préfecture de Bellac

En exercice	11	L'an deux mil - vingt-trois
Présents	8	le 28 juin à dix – neuf heures
Votants	10	le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de M. NOUGIER Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 16 juin 2023

PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU,
MME DELUCHE, MM CRUCHET, REBEYRAT, PASCAL, MME
GIRAUD.

ABSENTS : Mme CIBERT (pouvoir à M. RIGAUDEAU), MM.
BONNAUD (pouvoir à M. TRICHARD), LEURS.

Mme Joëlle DELUCHE a été élue secrétaire

**APPROBATION du PROJET de RÉHABILITATION du CABINET MÉDICAL en VUE de
L'INSTALLATION d'UN PROFESSIONNEL de SANTÉ et AUTORISATION de DÉPÔT de DEMANDES de
SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un professionnel de santé s'est mis en rapport avec la Commune suite à un contact avec la personne en charge du Contrat Santé Local de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche.

Cette personne a visité l'ancien cabinet médical situé au rez-de-chaussée du 15, place Docteur Justin Labuze et serait intéressé pour y implanter son activité.

Une réhabilitation de ce local est à prévoir et des devis ont été demandés pour un chiffrage estimatif du projet (travaux de menuiseries intérieures, d'électricité, de peinture et de revêtement de sols, de plomberie et de plâtrerie faïence) pour un total H.T de 18 303.44 € H.T. L'option peinture de la cage d'escalier et du hall d'entrée coûterait 4 307.99 € H.T en sus.

La personne en charge du Contrat Santé Local étudie les possibilités de financement de cette opération.

Monsieur le Maire propose que le projet soit approuvé sans l'option peinture de la cage d'escalier et du hall d'entrée pour l'instant et que le Conseil l'autorise à déposer les dossiers de demande de subvention auprès des organismes qui pourraient financer ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le projet de réhabilitation de l'ancien cabinet médical pour un montant H.T de travaux de 18 303.44 €

- Sollicite les subventions au taux maximum des organismes susceptibles de financer ce projet et autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de subventions correspondants.
- Dit qu'une convention sera signée avec l'intéressé actant son engagement à s'installer dans le local dès que les travaux seront terminés et l'engagement de la Commune à réaliser les dits travaux et à lui louer ce local pour un loyer mensuel de 450 €.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins des présentes.

Certifié exécutoire.
Transmis à la Sous-Préfecture
Publié le 12 septembre 2023

POUR EXTRAIT CONFORME
Nouic, le 12 septembre 2023

Le Maire,
Serge NOUGIER

